DÉCISION DU CONSEIL

du 27 mars 1979

portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom

(79/346/Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom [1], modifiés par la décision 73/45/Euratom [2], et notamment son article X,

vu la décision du Conseil, du 29 mars 1977, portant renouvellement, pour la période se terminant le 28 mars 1979, des membres du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M. R. Vandamme, portée à la connaissance du Conseil le 30 janvier 1979 ;

considérant la candidature présentée par le gouvernement de la Belgique le 30 janvier 1979,

DÉCIDE :

Article unique

M. Reniers est nommé membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom en remplacement de M. R. Vandamme pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 28 mars 1979.

Fait à Bruxelles, le 27 mars 1979.

Par le Conseil

Le président

A. GIRAUD

---

(1) JO n° 27 du 6. 12. 1958, p. 534/58.
(2) JO n° L 83 du 30. 3. 1973, p. 20.